



VENTES – Barème à compter du 18 Février 2019

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires TTC
< à 100 000 euros	10,00 %
De 100 001 à 125.000€	9,00 %
De 125 001 à 150 000€	8,50 %
De 150 001 à 175 000€	7,50 %
De 175 001 à 200 000€	7,00 %
De 200 001 à 225 000€	6,50 %
De 225 001 à 275 000€	6,00%
De 275 001 à 300.000€	5,50 %
A partir de 300 001 €	5 %

Ces honoraires sont à la charge du Mandant. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

LOCATIONS – Barème à compter du 18 Février 2019

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**

Jusqu'à 70,9 m² 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

De 71 à 104,9 m² 7 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 7 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

> 105 m² 6 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 6 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

- **Etat des lieux d'entrée :**

2 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 2 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

Meublés (Hors Résidence Principale)

12 % TTC du loyer annuel hors charges à la charge du preneur.

Commerciaux :

20% HT du loyer annuel, à la charge du preneur

GESTION LOCATIVE – Barème à compter du 18 Février 2019

Honoraires de Gestion :

6% HT du loyer annuel, soit 7,2 % TTC à la charge du bailleur.

Autres prestations :

Loyers impayés, Détériorations Immobilières, Protection Juridique (2,50% TTC du montants de Loyer Charges et taxes)